

Vendredi 17 avril 2020

## **Covid-19 : Pas de dérogation accordée au paquebot Costa Deliziosa pour accoster à Marseille**

**Pierre Dartout, préfet des Bouches-du Rhône, n'a pas accepté de prendre une dérogation pour l'accostage au port de Marseille du navire de croisière Costa Deliziosa, battant pavillon italien, dont la destination finale était à l'origine prévue à Venise.**

En effet, en application du décret du 23 mars 2020, il est interdit jusqu'au 11 mai 2020, à tout navire de croisière, avec ou sans passagers, de faire escale, de s'arrêter ou de mouiller dans les eaux intérieures et la mer territoriale françaises, sauf dérogation du représentant de l'État. Depuis le 15 mars 2020, la préfecture a déjà autorisé des dérogations pour l'accostage au grand port maritime de Marseille de six navires de croisière, ayant permis le rapatriement de plus de 2 200 passagers français et européens.

Deux navires de la société Costa, le Costa Pacifica et Costa Luminosa, ont bénéficié de ces autorisations pour organiser ces rapatriements.

La société Costa Croisières sollicitait le débarquement de la totalité des passagers du Costa Deliziosa, soit 1 400 personnes dont 426 français.

Or, trois navires de croisière arrivés avant le 15 mars sont toujours accueillis au port de Marseille. Deux d'entre eux appartiennent à l'armateur Costa : l'Aida Sol (500 membres d'équipages à bord) et le Costa Smeralda (1 600 membres d'équipages à bord).

Ces opérations mobilisent déjà très fortement les forces de sécurité (police aux frontières, gendarmerie maritime) et les autorités sanitaires.

Celles-ci seront également mobilisées en début de semaine prochaine par le débarquement du MSC Magnifica, navire dont la destination finale était Marseille et auquel il avait été préalablement accordé une dérogation pour organiser le débarquement de plus de 1 700 passagers de toutes nationalités, dont 700 Français mais aussi de nombreux Allemands, Italiens et Espagnols.

### **CONTACT PRESSE**

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône

[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) –  @prefet13



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le centre de crise du ministère de l'Europe et des affaires étrangères est pleinement mobilisé pour trouver une solution de débarquement rapide des passagers français dans les conditions de sécurité sanitaire qu'impose le contexte de la pandémie de Covid-19.

## CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône

[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) –  [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)